

Paris, le 7 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ZRR : l'ANEM rappelle ses exigences et son attachement à un dispositif vital pour l'attractivité des territoires

Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement Président et Secrétaire générale de l'Association nationale des élus de la montagne, demandent le maintien en zones de revitalisation rurale (ZRR) de toutes les communes de montagne classées en 2011.

Laurent WAUQUIEZ et Marie-Noëlle BATTISTEL rappellent que l'ANEM a été à l'initiative, en 1995, de la création des ZRR qui constituent en montagne de véritables instruments d'aménagement du territoire destinés à rétablir l'équilibre dans des territoires frappés de handicaps naturels. A ce jour, 3 640 communes bénéficient de ce dispositif vital pour l'attractivité économique et le tissu social en montagne.

Les propositions définitives de réforme des ZRR devaient être présentées avant l'été aux associations d'élus, dont l'ANEM. Cette concertation visait à recueillir les éléments utiles aux arbitrages en vue de la préparation du projet de loi de finances pour 2016.

En l'absence d'information officielle à ce stade, les élus rappellent avec force qu'ils souhaitent participer à la concertation et disposer de la liste des communes de montagne entrantes et sortantes. Ils demandent également la mise en place de critères pérennes pour qu'une commune soit éligible au classement en ZRR. En tout état de cause, les élus rappellent leur attachement aux divers organismes d'intérêt général qui assument dans de nombreuses communes de montagne un service de proximité médical ou médico-social et des emplois indispensables qu'aucun autre agent économique ne pourrait assurer.

Contact : Pierre BRETTEL, tél. 01.45.22.17.59 - courriel : dganem-pierre.bretel@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.